



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRADE/2002/3
6 mars 2002

Original: FRANÇAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE,
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE
Sixième session, 28-31 Mai 2002
Point 6 de l'ordre du jour provisoire

RAPPORT SUR LES "RELAIS MULTIPLICATEURS"

**Établissement et administration du
réseau des "relais multiplicateurs"/points de contact nationaux**

Ce document est présenté **pour information** aux participants.

1. Description

1. À sa troisième session en 1999, le Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise (CDCIE) a décidé d'entreprendre des mesures spécifiques afin de faciliter la diffusion de l'information sur ses recommandations, normes et directives au niveau national, et régional (ECE/TRADE/231, para. 69). L'établissement d'un réseau des "relais multiplicateurs", englobant des organisations gouvernementales et non-gouvernementales, ainsi que des associations commerciales, qui seraient régulièrement fournis d'information sur les activités du Comité, et assureraient sa promotion et distribution, était parmi les actions approuvées.

2. Les "relais multiplicateurs" (points de contact nationaux) favorisent, répartissent et traduisent des recommandations, normes, directives, documents et d'autres sources d'information sur les travaux effectués au sein du Comité auprès de nombreux bénéficiaires potentiels à travers les États membres, notamment les économies en transition. Les clients privilégiés sont surtout les organisations gouvernementales au niveau local, régionale et nationale, responsables pour le développement d'un environnement favorable au commerce, à l'industrie et au développement de l'entreprise, le milieu d'affaires, y compris les start-ups, ainsi que les organisations non-gouvernementales.

3. L'accent particulier est mis sur les recommandations, documents, publications, et normes qui pourraient aider les États membres de la CEE-ONU. Le programme vise particulièrement les économies en transition, et s'efforce d'améliorer et établir le cadre légal et politique qui faciliterait le développement commercial et aiderait l'intégration de ces économies dans l'économie mondiale.

4. Dans le cadre de ce programme, les "relais multiplicateurs" sont régulièrement fournis d'information sur les activités du Comité, y compris les copies des documents et publications. La quantité et le genre de la documentation distribuée dépendront cependant du programme de travail du Comité et des ressources disponibles pour son fonctionnement.

5. L'objectif poursuivi par la mise en place du réseau régional est de faciliter la diffusion de l'information pour permettre une meilleure prise de conscience des autorités publiques et du monde des entreprises dans les États membres, en particulier dans les pays en transition. La création et la gestion du réseau des «relais multiplicateurs» pour la diffusion des documents de la CEE-ONU (sous la forme de rapports, recommandations, normes, publications, directives, manuels, etc.) favorise la promotion des pratiques et méthodes visant à faciliter, élargir et diversifier le commerce et les investissements, et à développer l'industrie et l'entreprise.

6. Les travaux réalisés sous les auspices du Comité, notamment, les publications, normes et recommandations, présentent un intérêt évident pour plusieurs organisations gouvernementales et non-gouvernementales au niveau national, régional et local, ainsi que pour divers types de compagnies du secteur privé, y compris les petites et moyennes entreprises (PME). Toutefois, il est regrettable que la grande majorité des clients potentiels pouvant tirer profit des travaux du Comité ne soient pas au courant ni de son existence ni de la nature de ces travaux. Pour remédier à cette situation, dans la limite des ressources disponibles, il est très utile de diffuser d'information sur les travaux du Comité et de ses organes subsidiaires en identifiant les organismes nationaux qui seraient prêts, à leur niveau, à entreprendre une campagne d'information, en ayant recours, le cas échéant, à la traduction des documents dans leur langue nationale.

7. La création et l'administration du réseau des «relais multiplicateurs» vise à développer les meilleures méthodes de diffusion dans les pays en transition à travers l'Europe centrale et orientale et l'Asie centrale. Les documents transférés et distribués par cette initiative se rapportent, en particulier, à la promotion et la facilitation du commerce et des investissements, et au développement de l'entreprise. Ils sont disponibles, dans la mesure du possible, sous la forme d'ouvrages imprimés ainsi que de publications électroniques dans les trois langues officielles et de travail de la CEE-ONU : le français, l'anglais et le russe. Ces rapports, recommandations, normes, publications, directives, manuels, etc. présentent les résultats des travaux des différents groupes de travail, groupes spéciaux d'experts, réunions d'experts, etc.

2. Travail accompli

8. L'établissement du réseau des «relais multiplicateurs» assure la mise en place d'un cadre institutionnel permettant les échanges de vues sur les meilleures pratiques des organisations gouvernementales et non-gouvernementales, et organismes privés chargés de promouvoir le commerce et les investissements dans les pays en transition. Le fonctionnement régulier du réseau encourage les organisations engagées aux niveaux national et régional à promouvoir l'utilisation des principes directeurs, normes, standards, et recommandations accomplis par la CEE-ONU parmi les entreprises du secteur privé, particulièrement les petites et moyennes entreprises, et les institutions commerciales gouvernementales.

9. Dans le cadre de cet objectif, les tâches principales accomplies sont :

- l'identification des organisations nationales et régionales qui sont le mieux équipées pour contribuer à promouvoir les documents et travaux à travers les pays en transition ;
- l'identification du matériel à transmettre aux points de contact nationaux ;
- la mise au point des protocoles d'accords avec les organisations accréditées comme «relais multiplicateurs» sur la répartition des responsabilités respectives ;
- la gestion des listes de diffusion destinée à faciliter l'échange d'information entre les contacts nationaux et les experts de la CEE-ONU.

10. La sélection de différentes organisations, associations et institutions dans les pays en transition en vue de l'établissement du réseau des «relais multiplicateurs» a été basée sur leur capacité d'atteindre les utilisateurs potentiels de la documentation de la CEE-ONU. La recherche et l'identification des institutions les mieux placées pour exécuter les devoirs et la mission des «relais multiplicateurs» se sont basées sur des études et enquêtes à travers les répertoires officiels des organisations gouvernementales et non-gouvernementales dans les économies en transition. L'objectif visait à obtenir au moins un point de contact dans chaque pays membre de la CEE-ONU à l'économie en transition. Certainement pour les grands pays, l'objectif était d'avoir au moins un contact dans chaque métropole, et le cas échéant, à l'intérieur de chaque région (par exemple, les «oblasts» dans la Fédération de Russie et l'Ukraine).

11. L'identification des contacts potentiels à l'échelle nationale et régionale a eu pour résultat l'établissement et la mise à jour d'une base de données sur les points de contact nationaux, chargés de distribuer et d'utiliser les documents de la CEE-ONU. Cette base de données comprend les adresses postales et électroniques, téléphones, télécopieurs, ainsi que d'autres informations nécessaires, particulièrement, les noms et positions des responsables de distribution de documents et publications à travers les pays et régions concernés. Pendant la période jusqu'au 7 février 2002, 119 organisations gouvernementales, non-gouvernementales, et associations commerciales provenant de vingt sept pays en transition ont été contactées dans le cadre de programme des «relais multiplicateurs».

12. La sélection des publications, rapports, recommandations, normes, et autres documents à transmettre aux «relais multiplicateurs» s'est fondé sur les critères de contribution optimale à la facilitation, l'élargissement et la diversification du commerce régional et international, la promotion d'une intégration plus poussée des économies en transition dans l'économie mondiale, et la création d'un cadre bien défini et prévisible pour le développement durable de l'industrie et de l'entreprise.

13. Une sélection a été opérée dans l'ensemble de l'Office des Nations Unies à Genève en vue de mettre à la disposition du réseau des "relais multiplicateurs" une gamme très étendue de documents provenant des différentes parties de la Commission ainsi que des agences spécialisées de l'ONU. Le processus d'identification des documents et publications à transférer aux "relais multiplicateurs" pour distribution, promotion et éventuellement traduction a abouti à la construction et le suivi d'une base de données réunissant les titres, auteurs, langues des documents et publications, année de parution, ainsi que le groupement de la documentation par sujets essentiels.

14. Après avoir établis des contacts avec des différentes organisations au niveau national et régional dans les pays membres de la CEE-ONU, il est nécessaire de conclure à un protocole d'accord sur les termes de référence des "relais multiplicateurs". Les droits essentiels et les responsabilités des organisations accréditées au sein du réseau sont énumérés dans ce protocole d'accord. Les organisations désignées promeuvent et favorisent la distribution des recommandations, normes, documents et publications ainsi que la traduction dans les langues nationales des États membres de la CEE-ONU.

15. Elles ont le droit de traduire les documents reçus à condition qu'aucune traduction officielle n'existe dans la langue nationale. L'indication explicite des droits d'auteur et de la CEE-ONU comme source du matériel est obligatoire sur la couverture de la traduction. Les textes qui pourraient être ajoutés localement, comme par exemple, des introductions, informations des contacts locaux, etc., sont clairement différenciés de la copie fournie par la CEE-ONU. Après avoir obtenu la permission de traduire des documents et après les avoir traduits, les organisations accréditées au réseau déposent une copie de la traduction auprès du secrétariat. Le statut de point de contact national n'est pas exclusif et peut être retiré sur demande du Comité ou à la discrétion du secrétariat. Une telle révocation ne sera pas sujette à l'appel de la part d'organisme concerné.

16. Les points de contact nationaux doivent rendre compte sur une base annuelle des quantités de copies des documents et des publications distribués ou vendus. En contre-partie, ces points de contact se sont engagés à faire la publicité sur les séminaires, groupes de travail et autres activités de la Commission qui sont d'un intérêt important pour leurs membres ou clients. Les informations sur les organisations qui ont conclu un protocole d'accord dans le cadre du réseau des "relais multiplicateurs" sont réunies dans une base de donnée qui englobe les adresses postales et électroniques, les numéros de téléphones et télécopieurs, ainsi que les noms et les positions des personnes de contacts chargées des relations au sein du réseau des "relais multiplicateurs". Pendant la période jusqu'au 7 février 2002 trente huit organisations provenant de vingt deux pays en transition ont conclu un protocole d'accord sur les termes de référence et ont été accréditées comme "relais multiplicateurs" (voir la liste des "relais multiplicateurs", TRADE/2002/3/Add.1).

17. Le succès du fonctionnement du réseau des "relais multiplicateurs" dépend largement du transfert fréquent des documents et publications préparés par les organes de la CEE-ONU aux organisations accréditées, et de la circulation permanente de l'information au sein du réseau. Afin de faciliter les échanges d'information entre les centres nationaux et les experts de la CEE-ONU des listes de diffusion par courrier électronique, ainsi que d'autres bases de données ont été créées et mises à jour. Elles réunissent les documents, publications, recommandations et normes transférés aux points de contacts nationaux et distribués à travers le réseau. Pendant la période jusqu'au 7 février 2002 plus de 1300 recommandations, normes, publications et document ont été distribués auprès des "relais multiplicateurs".

18. Les titres, auteurs, dates et symboles de publication, ainsi que les indices spécifiques adoptés dans le cadre du réseau et d'autres informations pratiques sont enregistrés dans ces bases de données. La gestion d'une base de données pareille, englobant les documents et les publications distribués dans les pays membres de la CEE-ONU, s'avère très utile pour la programmation et le contrôle de la réalisation des objectifs prévus. Elle s'avère de même très utile pour l'évaluation régulière des résultats achevés dans le cadre du réseau des "relais multiplicateurs".

3. Activités spéciales à entreprendre

19. La préparation d'un site web dans les trois langues de travail de la Commission (le français, le russe et l'anglais) consacré au réseau des "relais multiplicateurs", favorisera et développera la distribution et multiplication des recommandations, normes, directives, documents et d'autres sources d'information auprès de l'ensemble des utilisateurs d'Internet dans les États membres de la CEE-ONU. Les clients essentiels pour ce site sont surtout les associations commerciales, le milieu d'affaires, y compris les start-ups, ainsi que les autorités régionales et nationales responsables pour le développement d'un environnement favorable au commerce, à l'industrie et au développement de l'entreprise.

20. Le fonctionnement du réseau des "relais multiplicateurs" a démontré le potentiel existant et favorisant la promotion de la documentation relative au développement du commerce, de l'investissement et de l'entreprise. L'élargissement du réseau à travers les pays de l'Europe occidentale et l'Amérique septentrionale pourrait être la prochaine étape de son extension. Cela va permettre l'insertion de nouveaux pays et organisations engagées dans la promotion des recommandations, normes et directives préparées au sein du Comité ainsi que la consolidation du fonctionnement du réseau.

21. En dernier lieu, il est nécessaire de continuer à renforcer les liens de coopération et de coordination entre les experts des organisations accréditées comme "relais multiplicateurs" en vue d'échange d'information, d'idées, de connaissances et de savoir-faire. Pour ce faire, il convient d'identifier et d'appliquer les moyens adaptés aux échanges d'information avec ses organisations dans les pays d'Europe centrale et orientale ainsi que ceux de la Communauté des États indépendants.

* * * * *